

LETTRE OUVERTE : Protéger les terres agricoles et les terres privées de la Projet de loi - 75

Au premier ministre Blaine Higgs
CC: les députés du Assemblée Législative

Nous, les soussigné.e.s, est très inquiétée par le Projet de loi - 75, qui inclut une modification de la Loi sur les mines et qui donnerait aux prospecteurs le droit d'entrer sur une propriété privée ou sur une terre agricole sans permission.

La modification à donc des conséquences graves pour les fermiers, les propriétaires de boisés privés, et les propriétaires fonciers privés puisqu'elle élimine l'exigence d'une permission pour entrer sur une propriété privée si un prospecteur utilise seulement des outils manuels ou prend des échantillons équivalents à 2 kilogrammes ou 2 litres. Un prospecteur qui conduisant dans des champs, sans oublier la perturbation du sol et des plantes, peut causer un dommage important aux récoltes et aux moyens de subsistance des fermiers.

Les compagnies minières ont souvent prétendu qu'elles ont peu d'intérêt dans les concessions minières sur les terres cultivées à cause de l'utilisation d'engrais et de pesticides, mais les fermiers et fermières du Nouveau-Brunswick indique que cela n'est pas vrai et que l'on trouve régulièrement des pieux de bois (jalons) ou des prospecteurs sur leurs terres, en particulier dans le Comté de Charlotte. Les fermières et fermiers ont également soulevé des préoccupations quant à la sécurité des prospecteurs eux-mêmes qui sont souvent ignorants des pratiques agricoles et qui peuvent se mettre en danger suite au contact avec des pesticides, des herbicides ou même des animaux.

Étant donné qu'aucune consultation n'a eu lieu avec les industries agricoles ou forestières ou le grand public avant la 1^{ière} lecture, ni avant la 2^{ième} lecture, ni du débat en comité de ce Projet de loi ; on croit donc qu'il y a eu un sérieux manque volontaire aux procédures régulières.

Le Ministère de l'Énergie et du Développement des Ressources a manqué à son devoir de communiquer aux producteurs agricoles et au public les conséquences du Projet de loi - 75 ; nous les soussigné.e.s est consternée par le manque de consultations et les répercussions pour les agriculteurs. Nous demandons que la Loi sur les mines protège les droits des propriétaires fonciers et des fermiers, et des consultations ont maintenant lieu auprès de la population et des industries concernées.

Sincèrement,

[signatures]